



## COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU CHS-CT DU 14 MARS 2017

### **Le contexte :**

Lors de la séance plénière du 24 février dernier, la direction avait souhaité que soient examinés les plans prévisionnels modifiés de certains services concernés par les restructurations. Ces plans ayant été communiqués par l'administration très tardivement, soit 2 ou 3 jours avant la séance, les représentants des personnels avaient refusé d'examiner ces documents et demandé le report de ce point à un groupe de travail ultérieur, qui s'est donc tenu le 14 mars dernier.

Lors de ce GT, la CGT a une nouvelle fois rappelé que, certes, la modification des plans était au coeur de toutes les délibérations rédigées par les représentants des personnels lors des séances plénières des 13 et 16 janvier, mais que ces derniers attendaient également de l'administration des réponses sur les autres points de ces délibérations, à savoir, notamment l'évaluation de l'augmentation de la charge de travail pour certains services.

L'inspecteur santé et sécurité ainsi que deux médecins de prévention assistaient à ce groupe de travail.

### **SITE DE NANTERRE TIVOLI**

#### **6ème étage**

Le 6ème étage du bâtiment est amené à recevoir le PELP (Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels), issu de la fusion des cellules d'évaluation des locaux professionnels de Nanterre et de Sèvres, ainsi que le PTGC (Pôle Topographique et de Gestion Cadastre). Concernant les plans, la Direction a précisé que toutes les modifications demandées par les agents avaient été prises en compte.

Une modification à la marge concernant le bureau du cadre A du PTGC a été présentée en séance. Les travaux de cet étage seront limités à la pose d'une cloison.

Il y aura une possibilité de réception dans des box dédiés à cet usage.

#### **Rez-de-Chaussée**

Une cloison sera mise en place au sein de l'actuel pôle enregistrement permettant de délimiter l'espace entre la partie réception du public et la partie plateau.

Les guichets SIE-PELP/PTGC ont été repensés et un box a été créé avec une armoire forte correspondant à la demande des services.

La zone de renfort accueillera l'enregistrement et permettra de regrouper sur le même niveau l'ensemble du service.

Un gestionnaire de file d'attente (GFA) sera installé.

Au pôle enregistrement, il sera possible de diminuer la surface d'un bureau d'un chef de service afin de donner plus d'espace aux agents du bureau voisin.

D'autre part, la direction a proposé de remplacer en cas de besoin le mobilier existant par un mobilier plus adapté, ce qui pourra permettre un gain d'espace supplémentaire. Mais ce remplacement se fera essentiellement sur le stock de mobilier existant (pas d'achat de mobilier neuf).

### **3ème étage**

Le SPF 3 sera installé au 3ème étage.

Au R+1, la salle de formation est déplacée, ainsi que les locaux syndicaux et l'infirmierie.

Au sujet des locaux syndicaux (CGT et Solidaires), les représentants ont manifesté leur désaccord. Les bureaux proposés au 3ème étage en échange de ceux du 1er étage sont en effet de surface plus réduite.

Dans un souci de conciliation, la direction a proposé de réunir les représentants syndicaux sur place afin de déterminer les bureaux et surfaces à attribuer en fonction des besoins. Etant donné la présence de bureaux vacants dans cette partie du 3ème étage, cela ne devrait pas poser de problème selon elle.

Infirmierie : En dessous d'un effectif de 500 agents sur un site, il n'y a pas d'obligation de créer une infirmierie. La direction a maintenu l'existence d'une salle de repos (suite à suppression de l'infirmierie du 1er étage) équipée d'un fauteuil de relaxation permettant d'accueillir un agent momentanément souffrant. Malgré la remarque des représentants qui ont déploré que cette salle ne comporte pas de point d'eau, contrairement à l'ancienne infirmierie, la direction n'a pas donné suite à la demande d'installation d'un point d'eau, pour des raisons essentiellement techniques (pas d'arrivée d'eau).

### **SITE DE BOULOGNE FESSART**

Réorganisation des brigades, suite à la suppression de la 2ème BDV

Lors de la séance plénière du 24 février, la CGT avait lu en séance la pétition des collègues vérificateurs de Boulogne, obligés de se resserrer dans un espace déjà très contraint.

Un collègue vérificateur de la 1ère BDV était présent pour porter la parole de ses collègues. Il a déploré l'absence de réponse de l'administration à la pétition des agents. Il a invoqué notamment les difficultés de travailler à 10 dans un espace de 65 m<sup>2</sup>, tant du point de vue de la concentration que de l'espace nécessaire à l'activité de vérificateur (surfaces de bureaux, armoires de stockage à ajouter).

La direction a invoqué le fait qu'il est très rare que des vérificateurs soient tous au bureau en même temps.

Néanmoins, l'administration a évoqué lors des débats la possibilité de « loger » deux agents sur le site de Boulogne Jaurès (conditions d'accueil non précisées), sur la base du volontariat. Ces deux vérificateurs pourraient ensuite revenir sur le site de Boulogne Fessart si jamais de l'espace se libérait sur ce site suite à des départs non remplacés du PCE.

Cette proposition n'a pas été très bien reçue par les médecins de prévention, défavorables à l'idée de porter atteinte au collectif de travail en isolant deux agents sur un autre site.

Elle ne pourrait d'autre part concerner que des agents autonomes dans leur travail, car l'éloignement ne pourrait pas permettre une mutualisation des connaissances.

**Cette proposition devra de toutes façons être relayée aux vérificateurs concernés et recevoir l'aval de la chef de brigade concernée.**

### **13ème BDV de NEUILLY**

La salle actuellement utilisée par les syndicats, la mutuelle et la brigade devient une salle de réunion dont l'occupation sera adossée à un planning de réservation; la 13e BDV, qui accueille un vérificateur supplémentaire sera prioritaire pour la réservation de cette salle. Le vérificateur supplémentaire sera intégré au même niveau que les collègues de la brigade.

### **VANVES**

Au 1<sup>er</sup> septembre 2017, le pôle enregistrement de Issy-les-Moulineaux sera adossé au SPF Vanves 2.

Il sera créé un vrai accueil pour le Pôle Enregistrement, en lieu et place du petit accueil existant . 2 guichets seront dédiés aux actes, 1 box pour les successions, 1 box pour les SPF et 1 box plus grand pour les brigades qui servira pour les interlocutions départementales.

Les plans ont fait l'objet de quelques aménagements.

Des modifications sur le plan du 1er étage ont été demandées au maître d'œuvre qui prennent en compte les demandes exprimées.

Le positionnement des agents du pôle de régularisation déconcentré ne pose plus de difficultés au 3ème étage (bureau 314).

### **SCEAUX**

L'accueil de vérificateurs dans chacune des deux brigades ne pose pas de problème à l'exception du resserrement des agents, qui ont refusé que les arrivants soient placés au rez-de-chaussée du site, à l'écart des brigades situées au 2ème étage. La demande de mobilier complémentaire exprimée par les agents a été entendue par l'administration.

**SEVRES**

Suite au rapatriement du PCRP de Saint Cloud sur le site, et après une première proposition de « relogement » inacceptable, il a été décidé de regrouper au 4ème étage tous les services de contrôle (PCE PCRP, brigades). Les plans initiaux présentés proposaient des bureaux cloisonnés.

4Or le jour même du groupe de travail l'administration a présenté aux représentants des personnels des plans remaniés proposant des « open space » en lieu et place des bureaux cloisonnés.

Explication de la direction : en raison de la présence d'amiante encapsulé dans la colle des revêtements des sols, le coût du traitement particulier du perçage pour chaque trou nécessaire à la pose de cloisons est exorbitant. L'administration a donc renoncé au cloisonnement des espaces.

Le PCRP se retrouve donc avec 15 agents (par 5 groupes de 3), sur un plateau de 176 m<sup>2</sup> hors espace de circulation. Les seules séparations sont constituées d'armoires basses.

Nous avons fait remarquer que cela occasionnerait certainement des problèmes de nuisances sonores, et que les conditions de travail s'en trouveraient affectées. Le travail des agents en PCRP nécessite, comme celui de vérificateur, de la concentration.

**L'administration n'ayant pas proposé d'autres solutions, nous avons indiqué que ces modifications devront être soumises aux agents pour recueillir leur avis; en effet ces changements n'étaient pas connus des collègues avant la tenue du GT.**